

CopieA i d e - M é m o i r erelatif aux attaques américaines contre l'industrie horlogère suisse

L'industrie horlogère suisse commence à être lasse des incessantes attaques américaines. Il lui paraît que l'heure est venue, pour son Gouvernement, de prendre la parole afin de faire comprendre à certains citoyens américains qu'il serait indiqué de mettre une sourdine à leurs intempestives démarches et déclarations. Si celles-ci devaient continuer, elles finiraient par compromettre les relations amicales et commerciales qui ont toujours existé entre nos deux pays.

C'est pourquoi l'industrie horlogère en appelle au Gouvernement suisse en le priant instamment d'intervenir, par les moyens qu'il jugera les plus à propos, auprès des représentants du Gouvernement américain. Les principaux arguments à faire valoir peuvent être résumés comme suit:

1) Tarifs douaniers américains

Pendant de nombreux mois, la Suisse a eu à se débattre pour empêcher que ne soient augmentés les tarifs douaniers en vigueur depuis 1936 sur les importations horlogères. La décision du Président Truman vint apporter un heureux dénouement. La menace semblait enfin écartée.

Cependant, les manufactures américaines, dès que le nouveau Président Eisenhower fut au pouvoir, s'empressèrent de remettre tout en discussion. Tel est évidemment leur droit. Toutefois, les arguments utilisés s'éloignent par trop de la vérité pour que l'industrie horlogère reste insensible à leurs propos. En effet, tout est mis en oeuvre, Outre-Atlantique, pour jeter le trouble dans les esprits et tâcher d'influencer ceux qui auront leur mot à dire afin que leur avis soit défavorable à la Suisse.



L'industrie horlogère ne doute pas de la loyauté et de la bonne foi de maints Américains. C'est pourquoi elle garde encore de l'espoir. Mais il est de son devoir de s'élever contre les assertions empruntées à la fantaisie par ceux qui cherchent à lui nuire.

Elle aimerait démontrer à l'Amérique combien il est regrettable que les efforts tentés par les partisans du libre échange pour faire triompher leur principe dans le monde soient contrecarrés par l'ampleur qu'ont réussi à donner quelques manufactures américaines à une campagne basée sur des allégations qui, pour la plupart, sont dénuées de tout fondement. Fait important: Ce n'est pas le manque de commandes qui les fait agir car elles ont réalisé d'excellentes affaires, ces dernières années.

2) Lois anti-trust

Dans la vaste enquête qui a été déclenchée, on n'hésite pas à incriminer les organisations suisses et des maisons suisses, alors que nous sommes entièrement libres de mettre sur pied, dans notre pays, des conventions de droit privé pour lesquelles nous n'avons aucun compte à rendre à des nations étrangères.

Déjà le bureau de New York les "Watchmakers of Switzerland" a été obligé de remettre au Département de Justice les dossiers de sa correspondance. Cette manière de faire est absolument contraire aux relations amicales existant entre nos deux pays; cela d'autant plus que le bureau en question n'a aucune activité industrielle ou commerciale. Son but est de se rendre utile, dans le domaine du rhabillage surtout, aux nombreux Américains qui s'occupent d'horlogerie. Ses services sont hautement appréciés, ainsi qu'en témoignent les messages multiples qui lui sont parvenus.

Si, au point de vue juridique, il ne fait pas de doute que les organisations suisses n'aient pas à répondre de la non-observa-

tion éventuelle, dans leur propre pays, de lois américaines, il n'en demeure pas moins que l'horlogerie suisse finit par être lésée des atteintes dirigées sans cesse contre elle.

Ce n'est effectivement pas le Département de Justice des USA qui a publié toute l'affaire, mais la presse lui a donné une telle envergure que l'industrie horlogère ne peut plus rester inactive. Elle se doit de rétablir les faits dans l'opinion publique et de relever outre-Atlantique l'inexactitude des arguments utilisés, dont voici les principaux:

-) Cartel: On reproche, en effet, à l'industrie horlogère suisse de former un cartel. Or, l'expression cartel signifie: "association formée entre producteurs pour prévenir la surproduction et empêcher l'avilissement des prix". Il est dès lors pour le moins surprenant de prétendre que l'organisation interne de l'industrie horlogère suisse vise à limiter la production. Les chiffres des statistiques le démentent aisément et il faut vraiment être éloigné des réalités pour énoncer un tel propos.

En ce qui concerne les prix, la question est mise en vedette dans la presse sans qu'on lui donne naturellement sa signification réelle. Les attaques portent sur deux points:

a) Les prix soi-disant fixés pour la vente: On oublie volontairement de préciser qu'il ne s'agit nullement de la vente aux consommateurs. Dans la réglementation F.H., strictement interne, il existe en effet des prix minima au-dessous desquels les fabricants ne peuvent pas vendre, mais aucune réglementation ou limite n'a été fixée quant aux prix pratiqués par les fabriques suisses d'horlogerie. Celles-ci sont libres de les adapter à leur production, ce qui est d'ailleurs le cas effectivement. Autrement dit, les prix minima (ou de barrage) ne touchent qu'une certaine qualité de montres, la production courante, dans les transactions du fabricant à son client.

b) Lutte contre les ventes à vils prix: La F.H. n'avait jamais voulu intervenir dans le domaine de la vente à l'échelon détaillant/public. Longtemps elle a fait la sourde oreille aux multiples requêtes dont elle a été l'objet. Finalement, par gain de paix, elle s'est rendue à l'injonction de la Division du Commerce en Suisse (instamment priée par le State Department de chercher un remède à la situation) et a pris des mesures qui étaient effectives sur le plan interne uniquement, celles touchant la clientèle étant plutôt d'ordre psychologique.

Du reste, les représentants des manufactures américaines, à maintes occasions, ont demandé à la F.H. d'examiner le problème, alléguant qu'il causait du tort aussi bien à la montre suisse qu'à l'américaine.

-) Choix des clients: On prétend aussi à tort que les fabricants d'horlogerie suisses ont l'obligation de vendre à tel ou tel client. Jamais la réglementation en vigueur n'a contenu une telle disposition.

-) Volume des ventes: Il est contraire à la réalité de dire que le volume des ventes est fixé arbitrairement pour chaque fabricant à chacun de ses clients.

-) Appui du Conseil fédéral: L'appui du Conseil fédéral à l'horlogerie est également mis en cause en lui donnant une signification absolument imaginaire. L'intervention des pouvoirs publics se borne à empêcher l'effritement et l'expatriation de l'appareil de production horloger. Mais elle n'exerce aucune influence quelconque ni sur le niveau des prix, ni sur la façon dont les fabricants conduisent leurs affaires.

3) Ajustements

Sous l'ancienne administration Truman, le problème des ajustements a été longuement discuté (soulevé par les manufactures américaines naturellement) et il semblait que l'an dernier il ait enfin trouvé une solution, après tous les renseignements qu'avec beaucoup de bonne volonté notre industrie avait bien voulu fournir aux douanes américaines. D'ailleurs, rien n'a été changé dans ce domaine à ce qui est en vigueur depuis 1936.

Mais l'intérêt particulier des manufactures américaines les a amenées à rouvrir les débats pour chercher à porter pièce à notre industrie.

4) Machines

On reproche à la Suisse de ne pas laisser toute liberté dans l'utilisation des machines horlogères qu'elle a été d'accord de procurer aux manufactures concurrentes, sur la base d'un contrat.

Or, ces machines, si la Suisse agissait comme le prétendent les manufactures américaines, n'auraient jamais dû quitter notre territoire. Mais, pour rendre service à ceux qui en bénéficiaient, la Suisse n'a pas hésité à chercher un chemin qui permette à la concurrence de faire appel aux machines en question. Preuve en est encore l'offre qui fut faite à Waltham, lorsque celle-ci s'est trouvée dans une situation précaire.

De plus, un contrat a été discuté entre certaines manufactures américaines et Nachor et ce contrat doit avoir été soumis, en son temps, aux autorités américaines qui n'avaient, somme toute, formulé aucune objection.

Au demeurant, l'horlogerie suisse est absolument en droit de se défendre contre l'expatriation de son industrie. Du reste, les Américains en font tout autant.

Pour toutes les raisons indiquées ci-dessus, l'industrie horlogère demande instamment au Gouvernement suisse de s'emparer, dès maintenant, des problèmes en discussion avec l'Amérique et de défendre d'une façon énergique ses intérêts vitaux qui sont également d'une importance capitale pour le pays.

30.12.53